

TARIFS 2023/2024 DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Lors du conseil municipal du 9 juin 2023, la Ville a décidé de procéder à une actualisation des grilles tarifaires de la restauration scolaire, pour une entrée en vigueur à partir de la rentrée scolaire de septembre 2023.

Cette actualisation a consisté à maintenir les tarifs de la restauration scolaire à l'identique de ceux de l'année 2022/2023, tout en relevant les seuils de tranches de Quotient Familial. Ainsi, les familles ayant bénéficié d'une légère augmentation de revenus, dans le contexte inflationniste que l'on connaît, ne basculeront pas dans une tranche supérieure. Dans le même temps, certaines familles dont les Quotients Familiaux se situaient vers la limite inférieure des tranches voient baisser le tarif qui leur est applicable.

Tranche QF	Avec repas	Sans repas	Non réservé
0-315	0,50 €	0,32 €	0,75 €
316-387	0,80 €	0,56 €	1,20 €
388-452	1,10 €	0,77 €	1,65 €
453-483	1,45 €	0,98 €	2,18 €
484-524	1,80 €	1,20 €	2,70 €
525-600	2,30 €	1,60 €	3,45 €
601-630	2,90 €	2,24 €	4,35 €
631-672	2,90 €	2,24 €	4,35 €
673-735	3,45 €	2,46 €	5,18 €
736-851	3,80 €	2,70 €	5,70 €
852-1050	4,05 €	2,88 €	6,08 €
1051-1313	4,30 €	3,09 €	6,45 €
> 1313	4,70 €	3,34 €	7,05 €
Extérieurs	5,35 €	3,84 €	8,03 €

Les enfants inscrits en classe UPE2A et en classe ULIS bénéficient, quelle que soit leur commune d'habitation, du même tarif que les enfants monsois puisque leurs parents n'ont pas le choix du lieu de scolarisation.